

Le Droit d'Auteur

Revue mensuelle du Bureau
de l'Union internationale pour la protection
des œuvres littéraires et artistiques

76^e année - N° 1

Janvier 1963

Sommaire

	Pages
— UNION INTERNATIONALE	
*— Etat de l'Union internationale au 1 ^{er} janvier 1963	2
*— Finlande — Norvège. Adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Bruxelles, le 26 juin 1948 (avec effet à partir du 28 janvier 1963)	3
*— Grande-Bretagne. Application de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Bruxelles, le 26 juin 1948, à Zanzibar, aux Bermudes et à Bornéo du Nord (avec effet à partir du 28 janvier 1963)	6
— ÉTUDES GÉNÉRALES	
— Œuvres cinématographiques et œuvre d'art (Filippo Pasquera)	7
— CORRESPONDANCE	
*— Lettre des Etats-Unis d'Amérique (W. J. Derenberg)	9
— JURISPRUDENCE	
— France	18
— Italie	18
— NOUVELLES DIVERSES	
*— Convention universelle sur le droit d'auteur. Etat des ratifications et adhésions au 1 ^{er} janvier 1963	19
— BIBLIOGRAPHIE	
— Liste des ouvrages enregistrés par la Bibliothèque du Bureau international en 1962	20

* Encartage anglais

UNION INTERNATIONALE

Etat de l'Union internationale au 1^{er} janvier 1963

Les textes conventionnels

L'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques a pour charte originale la *Convention de Berne*, du 9 septembre 1886, entrée en vigueur le 5 décembre 1887.

Cette Convention a été amendée et complétée à Paris, le 4 mai 1896, par un *Acte additionnel* et une *Déclaration interprétative*, mis à exécution le 9 décembre 1897.

Une complète refonte est intervenue à Berlin, le 13 novembre 1908. L'*Acte de Berlin*, qui porte le nom de *Convention de Berne révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques*, est entré en vigueur le 9 septembre 1910. Lors de ce remaniement, les divers pays ont reçu la faculté d'indiquer, sous forme de réserves, les dispositions de la Convention primitive de 1886 ou de l'Acte additionnel de 1896 qu'ils entendraient substituer aux dispositions correspondantes de la Convention de 1908.

Le 20 mars 1914, a été signé à Berne un *Protocole additionnel* à la Convention de Berne révisée en 1908, afin de permettre aux pays unionistes de restreindre, le cas échéant, la protection accordée aux auteurs ressortissant à tel ou tel pays non unioniste. Ce protocole est entré en vigueur le 20 avril 1915.

L'Acte de Berlin a subi, à son tour, une révision à Rome. L'*Acte de Rome*, signé le 2 juin 1928, est en vigueur depuis le 1^{er} août 1931. Les pays qui sont entrés dans l'Union en accédant directement à cet Acte n'ont pu stipuler qu'une seule réserve, portant sur le droit de traduction.

La dernière révision de la Convention de Berne a eu lieu à Bruxelles. L'*Acte de Bruxelles*, signé le 26 juin 1948, est en vigueur depuis le 1^{er} août 1951. Les pays qui entrent dans l'Union en accédant directement à cet Acte peuvent encore stipuler une réserve sur le droit de traduction, la même que celle dont il a été question à l'alinéa précédent.

Champ d'application des divers textes révisés de la Convention de Berne

Les pays de l'Union, ou pays contractants (au nombre de 50), ainsi que les territoires dont ils assurent les relations extérieures, appliquent soit l'Acte de Berlin, soit celui de Rome, soit encore celui de Bruxelles.

a) Acte de Berlin

La *Thaïlande*, qui n'a adhéré ni à l'Acte de Rome, ni à celui de Bruxelles, se trouve liée par l'Acte de Berlin avec les autres pays de l'Union qui ont eux-mêmes accédé à ce dernier Acte, ainsi qu'avec les territoires, dépendant d'un pays contractant, qui appliquent cet Acte.

Dans ces relations, interviennent les réserves que les pays dont il s'agit ont formulées en accédant à l'Acte de Berlin, excepté en ce qui concerne la Norvège, laquelle a renoncé à ces réserves à partir du 12 décembre 1931 (voir, pour la liste de ces réserves, *Le Droit d'Auteur* du 15 janvier 1953, p. 2).

C'est aussi l'Acte de Berlin qui régit les relations unionistes du *Sud-Ouest Africain*, territoire placé sous la tutelle de l'Afrique du Sud.

Parmi les 50 pays de l'Union, seuls n'ont pas accédé à l'Acte de Berlin: l'Islande, l'Etat d'Israël, le Pakistan, la République des Philippines, le Saint-Siège (Cité du Vatican) et la Turquie. Certains territoires, devenus pays indépendants et dont les relations extérieures étaient assurées par un pays de l'Union, n'ont pas accédé non plus à l'Acte de Berlin.

b) Acte de Rome

En vertu des dispositions conventionnelles, l'Acte de Rome s'applique d'abord aux relations unionistes existant réciproquement entre les 15 pays suivants, qui n'ont pas encore accédé à l'Acte de Bruxelles:

- | | |
|--------------|----------------------|
| 1. Allemagne | 9. Liban |
| 2. Australie | 10. Nouvelle-Zélande |
| 3. Bulgarie | 11. Pakistan |
| 4. Canada | 12. Pays-Bas |
| 5. Ceylan | 13. Pologne |
| 6. Hongrie | 14. Roumanie |
| 7. Islande | 15. Tchécoslovaquie |
| 8. Japon | |

L'Acte de Rome s'applique aussi aux relations des 15 pays précités avec les 25 pays qui, après avoir accédé audit Acte, ont ratifié celui de Bruxelles ou y ont adhéré, à savoir:

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Afrique du Sud | 14. Italie |
| 2. Autriche | 15. Liechtenstein |
| 3. Belgique | 16. Luxembourg |
| 4. Brésil | 17. Maroc |
| 5. Danemark | 18. Monaco |
| 6. Espagne | 19. Norvège |
| 7. Finlande | 20. Portugal |
| 8. France ¹⁾ | 21. Saint-Siège
(Cité du Vatican) |
| 9. Grande-Bretagne ²⁾ | |
| 10. Grèce | 22. Suède |
| 11. Inde | 23. Suisse |
| 12. Irlande | 24. Tunisie |
| 13. Israël | 25. Yougoslavie |

1) Y compris les départements et territoires d'outre-mer.

2) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il n'y a actuellement, dans l'Union, que 3 pays contractants qui n'aient pas accédé à l'Acte de Rome; ce sont la République des Philippines, la Thaïlande et la Turquie.

Par ailleurs, 4 pays anciennes colonies ayant accédé à l'indépendance ont adressé des déclarations de continuité; ce sont le Congo (Brazzaville), le Dahomey, le Mali et le Niger. 3 autres ont accédé à l'Acte de Bruxelles; ce sont la Côte-d'Ivoire, le Gabon et le Sénégal.

En ce qui concerne les territoires dont les relations extérieures sont assurées par un pays contractant, voir les tableaux ci-après, p. 4 et 5. Un certain nombre de ces pays ont formulé des réserves (voir les mêmes tableaux).

c) Acte de Bruxelles

34 pays contractants appliquent l'Acte de Bruxelles dans leurs relations réciproques, ce sont:

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| 1. Afrique du Sud | 8. Danemark |
| 2. Autriche | 9. Espagne |
| 3. Belgique ³⁾ | 10. Finlande |
| 4. Brésil | 11. France ⁴⁾ |
| 5. Congo (Brazzaville) | 12. Gabon |
| 6. Côte-d'Ivoire | 13. Grande-Bretagne ²⁾ |
| 7. Dahomey | 14. Grèce |

- | | |
|-------------------|--------------------------------------|
| 15. Inde | 26. Philippines |
| 16. Irlande | 27. Portugal ⁵⁾ |
| 17. Israël | 28. Saint-Siège
(Cité du Vatican) |
| 18. Italie | 29. Sénégal |
| 19. Liechtenstein | 30. Suède |
| 20. Luxembourg | 31. Suisse |
| 21. Mali | 32. Tunisie |
| 22. Maroc | 33. Turquie |
| 23. Monaco | 34. Yougoslavie |
| 24. Niger | |
| 25. Norvège | |

16 pays de l'Union n'ont pas encore accédé à l'Acte de Bruxelles (c'est-à-dire les 15 pays entre lesquels s'applique l'Acte de Rome et la Thaïlande).

Dans les relations unionistes entre les 34 pays que nous venons d'énumérer, les seules réserves applicables sont celles qu'ont formulées la Turquie et la Yougoslavie (voir les tableaux ci-après, p. 4 et 5).

³⁾ La Belgique a adhéré à l'Acte de Bruxelles pour le Congo ex-belge et le Ruanda-Urundi.

⁴⁾ La France a adhéré à l'Acte de Bruxelles pour ses territoires d'outre-mer et les territoires placés sous sa tutelle.

⁵⁾ Le Portugal a adhéré à l'Acte de Bruxelles pour ses provinces d'outre-mer.

FINLANDE — NORVÈGE

Adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Bruxelles, le 26 juin 1948

(avec effet à partir du 28 janvier 1963)

Notification du Gouvernement suisse aux Gouvernements des pays unionistes

En exécution des instructions datées du 28 décembre 1962, qui lui ont été adressées par le Département politique fédéral suisse, l'Ambassade de Suisse a l'honneur de porter à la connaissance du Ministère des Affaires étrangères que le Royaume de Norvège ainsi que la République de Finlande ont fait part au Département politique fédéral de leur adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, révisée en dernier lieu à Bruxelles le 26 juin 1948.

Ces deux Etats ont émis le désir d'être rangés en quatrième classe de contribution pour la participation aux frais du Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Cette communication a été faite en application de l'article 25, alinéa (2), de la Convention précitée. Conformément à l'alinéa (3) du même article, l'adhésion de la Norvège et de la Finlande prendra effet le 28 janvier 1963.

L'Ambassade de Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères l'assurance de sa haute considération.

ANNEXE

Note de l'Ambassade de Finlande à Berne au Département politique fédéral suisse, du 29 octobre 1962

L'Ambassade de Finlande présente ses compliments au Département politique fédéral et a l'honneur de lui faire parvenir, en annexe, l'instrument portant l'accession de la Finlande à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée le 9 septembre 1886 et révisée à Bruxelles le 26 juin 1948.

L'Ambassade saurait gré au Département politique fédéral de bien vouloir l'informer quand cette accession produira ses effets conformément à l'alinéa (2) de l'article 25 de ladite Convention.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Département politique fédéral les assurances de sa plus haute considération.

Note de l'Ambassade royale de Norvège à Berne au Département politique fédéral suisse, du 11 octobre 1962

L'Ambassade royale de Norvège présente ses compliments au Département politique fédéral et a l'honneur, sur instruc-

(Voir suite à la page 6)

ÉTAT DE L'UNION INTERNATIONALE AU 1^{er} JANVIER 1963
Champ d'application des Actes de Rome et de Bruxelles
(Pour l'Acte de Berlin, voir p. 1 *infra*, et *Le Droit d'Auteur* de janvier 1953, p. 1 à 3)

Pays contractants et territoires dont ils assurent les relations extérieures ¹⁾	Classes choisies par les pays ²⁾	Dates d'entrée dans l'Union	Acte de Rome		Acte de Bruxelles	
			Dates d'accession	Réserves	Dates d'accession	Réserves
1. Afrique du Sud Sud-Ouest Africain ³⁾	IV —	3-X-1928 28-X-1931	27-V-1935 —	— —	1 ^{er} -VIII-1951 —	— —
2. Allemagne	I	5-XII-1887	21-X-1933	—	—	—
3. Australie ⁴⁾ Territoires de Papua et Ile de Norfolk et territoires sous tutelle de Nouvelle-Guinée et Nauru	III —	14-IV-1928 29-VII-1936	18-I-1935 29-VII-1936	— —	— —	— —
4. Autriche	VI	1 ^{er} -X-1920	1 ^{er} -VII-1936	—	14-X-1953	—
5. Belgique	III	5-XII-1887	7-X-1934	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
6. Brésil	III	9-II-1922	1 ^{er} -VI-1933	—	9-VI-1952	—
7. Bulgarie	V	5-XII-1921	1 ^{er} -VIII-1931	—	—	—
8. Canada ⁵⁾	II	10-IV-1928	1 ^{er} -VIII-1931	—	—	—
9. Ceylan ^{5) 6)}	VI	1 ^{er} -X-1931	1 ^{er} -X-1931	—	—	—
10. Congo (Brazzaville)	VI	30-VI-1960 ^{a)}	22-XII-1933 ^{c)}	concernant les œuvres des arts appliqués ⁷⁾	22-V-1952 ^{c)}	—
11. Côte-d'Ivoire	VI	1 ^{er} -I-1962 ^{b)}	—	—	1 ^{er} -I-1962 ^{b)}	—
12. Dahomey	VI	1 ^{er} -VIII-1960 ^{a)}	22-XII-1933 ^{c)}	concernant les œuvres des arts appliqués ⁷⁾	22-V-1952 ^{c)}	—
13. Danemark	IV	1 ^{er} -VII-1903	16-IX-1933	—	19-II-1962	—
14. Espagne	II	5-XII-1887	23-IV-1933	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
15. Finlande	IV	1 ^{er} -IV-1928	1 ^{er} -VIII-1931	—	28-I-1963	—
16. France Départements et territoires d'outre-mer	I —	5-XII-1887 22-V-1952	22-XII-1933 —	concernant les œuvres des arts appliqués ⁷⁾	1 ^{er} -VIII-1951 22-V-1952	— —
17. Gabon	VI	26-III-1962 ^{b)}	—	—	26-III-1962 ^{b)}	—
18. Grande-Bretagne ⁸⁾ Colonies, possessions et pays de protectorat	I —	5-XII-1887 dates diverses ⁹⁾	1 ^{er} -VIII-1931 dates diverses ¹⁰⁾	— —	15-XII-1957 6-III-1962 ¹¹⁾	— —
19. Grèce	VI	9-XI-1920	25-II-1932	sur le droit de traduction; sur le droit de représentation et d'exécution ¹²⁾	6-I-1957	—
20. Hongrie	VI	14-II-1922	1 ^{er} -VIII-1931	—	—	—
21. Inde ⁵⁾	IV	1 ^{er} -IV-1928	1 ^{er} -VIII-1931	—	21-X-1958	—
22. Irlande	IV	5-X-1927	11-VI-1935	—	5-VII-1959	—
23. Islande	VI	7-IX-1947	7-IX-1947	sur le droit de traduction en langue islandaise ¹³⁾	—	—
24. Israël	V	24-III-1950	24-III-1950	—	1 ^{er} -VIII-1951	—

¹⁾ Seuls les noms des pays contractants sont précédés d'un numéro d'ordre alphabétique.

²⁾ Cf. l'article 23 de la Convention de Berne révisée.

³⁾ Voir à la page 2 ci-dessus, sous *Acte de Berlin*, et dans *Le Droit d'Auteur* de janvier 1953, p. 1 à 3.

⁴⁾ Avant d'être pays contractant, l'Australie a appartenu à l'Union dès l'origine comme dominion dont la Grande-Bretagne assurait les relations extérieures.

⁵⁾ Observation analogue — *mutatis mutandis* — à celle que contient la note précédente.

⁶⁾ Cf. *Le Droit d'Auteur*, 1959, p. 205.

⁷⁾ A l'article 2, alinéa (4), de l'Acte de Rome avait été substitué l'article 4 de la Convention primitive de 1886.

⁸⁾ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

⁹⁾ Les textes publiés à ce sujet par *Le Droit d'Auteur* sont indiqués aux pages 97 à 113 du *Répertoire des documents officiels*, édité par le Bureau de l'Union.

¹⁰⁾ Voir notamment *Le Droit d'Auteur*, 1932, p. 38-39; 1933, p. 3, 134; 1938, p. 113, 125.

¹¹⁾ Application de la Convention à l'île de Man, aux îles Fidji, à Gibraltar et à Sarawak (v. *Le Droit d'Auteur*, 1962, p. 46) et à Zanzibar, aux Bermudes et à Bornéo du Nord (v. *Le Droit d'Auteur*, 1963, p. 6). Toutefois, la République des Philippines a réservé sa position quant à cette application à Sarawak.

ÉTAT DE L'UNION INTERNATIONALE AU 1^{er} JANVIER 1963 (suite)

Champ d'application des Actes de Rome et de Bruxelles

(Pour l'Acte de Berlin, voir p. 1 *infra*, et *Le Droit d'Auteur* de janvier 1953, p. 1 à 3)

Pays contractants et territoires dont ils assurent les relations extérieures ¹⁾	Classes choisies par les pays ²⁾	Dates d'entrée dans l'Union	Acte de Rome		Acte de Bruxelles	
			Dates d'accession	Réserves	Dates d'accession	Réserves
25. Italie	I	5-XII-1887	1 ^{er} -VIII-1931	—	12-VII-1953	—
26. Japon	VI	15-VII-1899	1 ^{er} -VIII-1931	sur le droit de traduction ¹³⁾	—	—
27. Liban	VI	1 ^{er} -VIII-1924	24-XII-1933	—	—	—
28. Liechtenstein	VI	30-VII-1931	30-VIII-1931	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
29. Luxembourg	VI	20-VI-1888	4-II-1932	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
30. Mali	VI	20-VI-1960 ^{a)}	22-XII-1933 ^{c)}	concernant les œuvres des arts appliqués ⁷⁾	22-V-1952 ^{c)}	—
31. Maroc	VI	16-VI-1917	25-XI-1934	—	22-V-1952	—
32. Monaco	VI	30-V-1889	9-VI-1933	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
33. Niger	VI	3-VIII-1960 ^{a)}	22-XII-1933 ^{c)}	concernant les œuvres des arts appliqués ⁷⁾	22-V-1952 ^{c)}	—
34. Norvège	IV	13-IV-1896	1 ^{er} -VIII-1931	—	28-I-1963	—
35. Nouvelle-Zélande ⁵⁾ Samoa Occidental	IV —	24-IV-1928 4-XII-1947	4-XII-1947 »	— —	— —	— —
36. Pakistan ¹⁴⁾	VI	5-VII-1948	5-VII-1948	—	—	—
37. Pays-Bas Surinam, Antilles et Nouvelle-Guinée néerlandaises	III —	1 ^{er} -XI-1912 1 ^{er} -IV-1913	1 ^{er} -VIII-1931 »	— —	— —	— —
38. Philippines	VI	1 ^{er} -VIII-1951	—	—	1 ^{er} -VIII-1951 ¹¹⁾	—
39. Pologne	III	28-I-1920	21-XI-1935	—	—	—
40. Portugal ¹⁵⁾	III	29-III-1911	29-VII-1937	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
41. Roumanie	V	1 ^{er} -I-1927	6-VIII-1936	—	—	—
42. Saint-Siège (Cité du Vatican)	VI	12-IX-1935	12-IX-1935	—	1 ^{er} -VIII-1951	—
43. Sénégal	VI	25-VIII-1962 ^{b)}	—	—	25-VIII-1962 ^{b)}	—
44. Suède	III	1 ^{er} -VIII-1904	1 ^{er} -VIII-1931	—	1 ^{er} -VII-1961	—
45. Suisse	III	5-XII-1887	1 ^{er} -VIII-1931	—	2-I-1956	—
46. Tchécoslovaquie	IV	22-II-1921	30-XI-1936	—	—	—
47. Thaïlande ³⁾	VI	17-VII-1931	—	—	—	—
48. Tunisie	VI	5-XII-1887	22-XII-1933	concernant les œuvres des arts appliqués ⁷⁾	22-V-1952	—
49. Turquie	VI	1 ^{er} -I-1952	—	—	1 ^{er} -I-1952	sur le droit de traduction en langue turque ¹³⁾
50. Yougoslavie	IV	17-VI-1930	1 ^{er} -VIII-1931	sur le droit de traduction dans les langues du pays ¹³⁾	1 ^{er} -VIII-1951	sur le droit de traduction dans les langues du pays ¹³⁾

¹²⁾ Aux articles 8 et 11 de l'Acte de Rome avaient été substitués les articles 5 et 9 de la Convention primitive de 1886; mais, à partir du 6 janvier 1957, la Grèce a renoncé à ces réserves, en faveur de tous les pays de l'Union.

¹³⁾ A l'article 8 de l'Acte de Rome est substitué l'article 5 de la Convention primitive de 1886, dans la version de l'Acte additionnel de 1896.

¹⁴⁾ Lorsque le Pakistan était rattaché à l'Inde, il faisait, *ipso facto*, partie de l'Union; dans la suite, il s'est détaché de l'Union en se séparant de l'Inde; puis, le 5 juillet 1948, il est entré à nouveau dans l'Union, cette fois comme pays contractant.

¹⁵⁾ Les anciennes colonies sont devenues « provinces portugaises d'outre-mer ». L'Acte de Bruxelles s'applique à ces provinces depuis le 3 août 1956 (voir *Le Droit d'Auteur*, 1956, p. 109).

^{a)} En tant que pays indépendant ayant adressé une déclaration de continuité (date d'accession à l'indépendance).

^{b)} En tant que pays indépendant ayant adhéré à l'Union (date d'entrée en vigueur de l'adhésion, en vertu de l'article 25, alinéa [3], de la Convention).

^{c)} En tant que colonie (date d'application résultant de la notification faite par la puissance colonisatrice ou tutélaire ou assurant les relations extérieures, en vertu de l'article 26, alinéa [1], de la Convention).

tion du Ministère royal des Affaires étrangères de Norvège, de faire savoir que, par décret royal en date du 3 août 1962, la Norvège a décidé d'adhérer à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, révisée en dernier lieu à Bruxelles le 26 juin 1948. D'après l'article 28, alinéa (3), voir article 25, alinéa (2), l'adhésion sera à notifier par écrit au Gouvernement de la Confédération suisse.

L'Ambassade royale de Norvège a l'honneur de transmettre ci-joint le document d'adhésion de la Norvège, signé par Sa Majesté le Roi de Norvège et parafé par le Ministre des Affaires étrangères de Norvège.

L'Ambassade royale de Norvège saisit l'occasion de renouveler au Département politique fédéral les assurances de sa haute considération.

GRANDE-BRETAGNE

Application de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Bruxelles, le 26 juin 1948, à Zanzibar, aux Bermudes et à Bornéo du Nord

(avec effet à partir du 28 janvier 1963)

Notification du Gouvernement suisse aux Gouvernements des pays unionistes

En exécution des instructions datées du 28 décembre 1962 qui lui ont été adressées par le Département politique fédéral, l'Ambassade de Suisse a l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance du Ministère des Affaires étrangères:

Par note du 12 novembre 1962, l'Ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Suisse a notifié au Département politique que la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, révisée à Bruxelles le 26 juin 1948, est applicable à Zanzibar, aux Bermudes et à Bornéo du Nord. Cette déclaration est fondée sur l'article 26 de ladite Convention.

La présente notification a été effectuée en application de l'article 26, alinéa (3), de la Convention précitée. Conformément à l'alinéa (3) de l'article 25, la déclaration du Gouvernement du Royaume-Uni prendra effet le 28 janvier 1963.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères l'assurance de sa haute considération.

ANNEXE

Note de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Berne au Département politique fédéral suisse, du 12 novembre 1962

Her Britannic Majesty's Embassy present their compliments to the Federal Political Department and have the honour, upon instructions from Her Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs, to notify the Department, in accordance with Article 26 of the International Convention revising the Berne Convention for the Protection of Literary and Artistic Works as last revised at Brussels on the 26th of June, 1948, and ratified by the United Kingdom on the 15th of November, 1957, of the application of the said Convention to Zanzibar, the Bermudas and North Borneo.

Her Majesty's Embassy request that the Department will notify them in due course from what date the above application shall be considered effective in accordance with the provisions of paragraph (3) of Article 25 of the Convention.

Her Majesty's Embassy avail themselves of this opportunity to renew to the Federal Political Department the assurance of their highest consideration.

ÉTUDES GÉNÉRALES

Oeuvre cinématographique et œuvre d'art *)



CORRESPONDANCE



Lettre des Etats-Unis d'Amérique

Walter J. DERENBERG

NOUVELLES DIVERSES

Convention universelle sur le droit d'auteur

Etat des ratifications et adhésions au 1^{er} janvier 1963

États contractants	Dépôt de l'instrument	Entrée en vigueur	Ratification (R) ou Adhésion (A)	Protocoles adoptés
Allemagne (Rép. féd.) ¹⁾	3 VI 1955	16 IX 1955	R	1, 2, 3
Andorre	30 XII 1952 ²⁾ 22 I 1953 ³⁾	16 IX 1955 16 IX 1955	R	2, 3 1, 2, 3
Argentine	13 XI 1957	13 II 1958	R	1, 2
Autriche	2 IV 1957	2 VII 1957	R	1, 2, 3
Belgique ⁴⁾	31 V 1960	31 VIII 1960	R	1, 2, 3
Brésil	13 X 1959	13 I 1960	R	1, 2, 3
Cambodge	3 VIII 1953	16 IX 1955	A	1, 2, 3
Canada	10 V 1962	10 VIII 1962	R	3
Chili	18 I 1955	16 IX 1955	R	2
Costa Rica	7 XII 1954	16 IX 1955	A	1, 2, 3
Cuba	18 III 1957	18 VI 1957	R	1, 2
Danemark	9 XI 1961	9 II 1962	R	1, 2, 3
Équateur	5 III 1957	5 VI 1957	A	1, 2
Espagne ⁵⁾	27 X 1954	16 IX 1955	R	1, 2, 3
États-Unis d'Amérique ⁶⁾	6 XII 1954	16 IX 1955	R	1, 2, 3
France ⁷⁾	14 X 1955	14 I 1956	R	1, 2, 3
Ghana	22 V 1962	22 VIII 1962	A	1, 2, 3
Haïti	1 ^{er} IX 1954	16 IX 1955	R	1, 2, 3
Inde	21 X 1957	21 I 1958	R	1, 2, 3
Irlande	20 X 1958	20 I 1959	R	1, 2, 3
Islande	18 IX 1956	18 XII 1956	A	
Israël	6 IV 1955	16 IX 1955	R	1, 2, 3
Italie	24 X 1956	24 I 1957	R	2, 3
Japon	28 I 1956	28 IV 1956	R	1, 2, 3
Laos	19 VIII 1954	16 IX 1955	A	1, 2, 3
Liban	17 VII 1959	17 X 1959	A	1, 2, 3
Libéria	27 IV 1956	27 VII 1956	R	1, 2
Liechtenstein	22 X 1958	22 I 1959	A	1, 2
Luxembourg	15 VII 1955	15 X 1955	R	1, 2, 3
Mexique	12 II 1957	12 V 1957	R	2
Monaco	16 VI 1955	16 IX 1955	R	1, 2
Nicaragua	16 V 1961	16 VIII 1961	R	1, 2, 3
Nigeria	14 XI 1961	14 II 1962	A	
Norvège	23 X 1962	23 I 1963	R	1, 2, 3
Pakistan	28 IV 1954	16 IX 1955	A	1, 2, 3
Panama	17 VII 1962	17 X 1962	A	1, 2, 3
Paraguay	11 XII 1961	11 III 1962	A	1, 2, 3
Philippines ⁸⁾	19 VIII 1955	19 XI 1955	A	1, 2, 3
Portugal	25 IX 1956	25 XII 1956	R	1, 2, 3
Royaume-Uni	27 VI 1957	27 IX 1957	R	1, 2, 3
Saint-Siège	5 VII 1955	5 X 1955	R	1, 2, 3
Suède	1 IV 1961	1 VII 1961	R	1, 2, 3
Suisse	30 XII 1955	30 III 1956	R	1, 2
Tchécoslovaquie	6 X 1959	6 I 1960	A	2, 3

¹⁾ A la suite du dépôt de l'instrument de ratification, la déclaration ci-après a été faite au nom de la République fédérale d'Allemagne: « Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se réserve le droit de faire, après règlement des conditions formelles préalables, une déclaration concernant la mise en vigueur de la Convention universelle sur le droit d'auteur, ainsi que des protocoles additionnels 1, 2 et 3, pour le Land Berlin ». Le 12 septembre 1955, la déclaration ci-après, faite au nom de la République fédérale d'Allemagne le 8 septembre 1955, a été reçue par le Directeur général de l'Unesco: « La Convention universelle sur le droit d'auteur ainsi que les protocoles additionnels 1, 2 et 3 seront appliqués également au Land Berlin dès que la Convention et les protocoles additionnels seront entrés en vigueur pour la République fédérale d'Allemagne ».

²⁾ Date à laquelle l'instrument de ratification de la Convention et des protocoles 2 et 3 a été déposé au nom de l'évêque d'Urgel, en sa qualité de coprinced'Andorre.

³⁾ Date à laquelle l'instrument de ratification de la Convention et des protocoles 1, 2 et 3 a été déposé au nom du président de la République française, en sa qualité de coprinced'Andorre.

⁴⁾ Le 24 janvier 1961, le Directeur général de l'Unesco a reçu du Gouvernement belge une notification concernant l'application de la Convention et des protocoles annexes 1, 2 et 3 au territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi (ladite application prenant effet le 24 avril 1961).

⁵⁾ L'instrument de ratification déposé au nom de l'Espagne le 27 octobre 1954 se rapportait à la Convention et aux trois protocoles. L'Espagne n'ayant pas signé les protocoles 1 et 3, le Directeur général de l'Unesco, par lettre en date du 12 novembre 1954, a signalé ce fait à l'attention du Gouvernement espagnol. En réponse, la communication suivante a été adressée au Directeur général le 27 janvier 1955: « J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'ordre du Ministère des Affaires étrangères, que la ratification ne s'applique qu'aux documents signés, c'est-à-dire à la Convention elle-même et au protocole n° 2... ». Cette communication a été portée à la connaissance des Etats intéressés par lettre circulaire du 25 mars 1955.

⁶⁾ Le 6 décembre 1954, les Etats-Unis d'Amérique ont notifié au Directeur général de l'Unesco que la Convention était applicable, en plus du territoire continental des Etats-Unis, aux territoires suivants: Alaska, Hawaï, zone du Canal de Panama, Porto Rico et Iles Vierges. Le 14 mai 1957, les Etats-Unis d'Amérique ont, en outre, notifié au Directeur général de l'Unesco que la Convention était applicable à Guam. Cette notification a été reçue le 17 mai 1957.

Par lettre en date du 21 novembre 1957, le Gouvernement du Panama a contesté le droit des Etats-Unis d'Amérique d'étendre l'application de la Convention à la zone du Canal de Panama. Par lettre en date du 31 janvier 1958, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a affirmé qu'une telle extension était conforme aux termes de l'article 3 de son traité de 1903 avec le Panama. Copies de ces deux lettres ont été communiquées par le Directeur général à tous les Etats intéressés.

⁷⁾ Le 16 novembre 1955, la France a notifié au Directeur général de l'Unesco que la Convention et les trois protocoles s'appliquaient, à partir de la date de leur entrée en vigueur pour la France, à la France métropolitaine et aux départements de l'Algérie, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

⁸⁾ Le 14 novembre 1955, la communication ci-après a été adressée au Directeur général de l'Unesco au nom de la République des Philippines: « ... S. Exc. le Président de la République des Philippines a ordonné le retrait de l'instrument d'adhésion de la République des Philippines à la Convention universelle sur le droit d'auteur avant la date du 19 novembre 1955, date à laquelle la Convention entrerait en vigueur pour les Philippines ». Cette communication a été reçue le 16 novembre 1955. Par lettre circulaire en date du 11 janvier 1956, le Directeur général de l'Unesco l'a transmise aux Etats contractants et aux Etats signataires de la Convention. Les observations reçues des Gouvernements ont été communiquées à la République des Philippines et aux autres Etats intéressés par lettre circulaire du 16 avril 1957.

soit: 44 pays.

BIBLIOGRAPHIE

Au cours de l'année 1962, la Bibliothèque du Bureau international a enregistré les ouvrages suivants:

AGRAVA (Celedonio), *Rules of Practice in the Philippines Patent Office in Patents, Trademarks and Copyrights with Forms, Rulings of the Director of Patent and Statutes* (Manille, Bureau of Printing, 1948), 182 p.

AMERICAN BAR ASSOCIATION. Section of Patent, Trade Mark and Copyright Law, *Committee reports to be presented at the Annual Meeting to be held August 4th to 10th, 1961* (Chicago, American Bar Center).

— *Summary of proceedings, 1961* (Chicago, American Bar Center) Officers Committees.

AMERICAN SOCIETY OF COMPOSERS, AUTHORS AND PUBLISHERS, *Copyright Law Symposium, No. 1* (New York, Columbia University Press, 1939). [Nathan Burkan Memorial Competition.]

ANTUÑA (Jose G.), *Estatuto Universal del Derecho de Autor* (Montevideo, Impresora L. I. G. U., 1947), 28 p. [Extr. Revista Nacional, Julio de 1947.]

ARAYA (Raul Rodriguez), *Derecho internacional interpretado por la Corte suprema de la Nación (El) (1863-1956)* (Rosario, Facultad de Ciencias economicas, comerciales y politicas, 1958), XLVII-285 p. [Instituto de Derecho Internacional, Universidad nacional del Litoral.]

Architecture, formes + fonctions, Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique (Lausanne, éd. Anthony Krafft, 1961-1962), 2 p. [Tir. à part *Architecture, formes + fonctions*, vol. 8, p. 138-139.]

ARIENZO (Alfredo), *Cinematografia* (Turin, UTET, s. d.), 16 p. [Extr. Novissimo Digesto Italiano, p. 232-247.]

ARMINJON (Pierre), NOLDE (Baron Boris) et WOLFF (Martin), *Traité de droit comparé* (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1950-1952), 3 vol. (540, 635 et 614 p.).

AUSSY (Charles), *Mémento du droit d'auteur* (Paris, SPID, 1948), 154 p.

Avant-projets de conventions pour la protection des artistes interprètes et des artistes exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (s. l., s. n., s. d.). [Broch. ronéographiées.]

AZOV (L. M.) et SHATSILLO (S. A.), *Autorskoe pravo na literaturnye proizvedennia* (Moscon, Gosudarstvennoe izdatel'stvo inridicheskoi literaturni, 1953), 136 p.

BAPPERT (Walter), *Wege zum Urheberrecht. Die geschichtliche Entwicklung des Urheberrechtsgedankens* (Francfort, V. Klostermann, 1962), XI-326 p.

BASCH (Raymond), *Auteur et son éditeur (L')*. Petit guide pratique pour l'un et pour l'autre. Précis des usages et de la jurisprudence en matière de contrat d'édition littéraire, phonographique et cinématographique (Paris, F. Nathan, 1948), 224 p.

BAUM (Alfred), *Projet de Rome concernunt la protection des artistes exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Le)*. Historique, évolution, problèmes (Genève, U. E. R., 1953), 41 p. [Extr. Bulletin de documentation et d'information de l'Union européenne de Radiodiffusion, vol. IV, n° 21, p. 511-551.]

Zum Aufführungsrecht am Tonfilm, eine Entgegnung und Untersuchung (Bâle, Helbing & Lichtenhahn, s. d.), 21 p. [Extr. Zeitschrift für Schweizerisches Recht, Bd. 65. Heft 1, p. 41-61.]

BECOURT (Daniel), *Livres condamnés* (Paris, Bibliographie de la France, 1961), 78 p. [Tit. cour.: Ouvrages condamnés, p. 77-154.]

BECQUET (Georges), *Droit des auteurs en matière de cinéma (Le)* (Thuillies/Paris, éd. Ramgal. Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1947), 228 p.

— *Droit d'auteur des photographes (Le)* (Thuillies/Paris, éd. Ramgal, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1947), 151 p.

— *Droit d'auteur des photographes en Belgique et en France (Le)*. Etude critique et pratique (Bruxelles, E. Bruylant, 1961), 24 p. [Extr. Revue de droit intellectuel «L'Ingénieur-Conseil», nos 1-3, 1961.]

BERTEL (Günter), *Protection civile et pénale du droit d'auteur d'après le droit allemand (La)* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 16 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini, VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]

BIANCO (Eric del), *Droit d'auteur et ses limites (Le)* (Lausanne, H. Jaunin, 1951), 269 p. Thèse.

BLANCO WHITE (T. A.), *Copyright* (Londres, Stevens, 1949), VIII-90 p.

BLOOM (Sol), *International Confederation of Societies of Authors and Composers (The)*. A report on the extraordinary congress of the Confédération internationale des Sociétés d'auteurs et compositeurs meeting in Washington, D. C., October 21st-26th, 1946. Extension of Remarks of Hon. Sol Bloom (Washington, Government Printing Office, 1947), 8 p.

BLUTS (De), *Droit d'auteur et l'évolution des arts graphiques (Le)* (s. l., s. n., s. d.), 6 p. [Ronéographié.]

BOGSCH (Arpad), *Droit d'auteur en Hongrie (Le)* (Bruxelles, OIR, 1948), 3 p. [Extr. La radio dans le monde - OIR, Bulletin de documentation et d'information, juillet 1948.]

— *Szerzői Jog és Rádió* (Budapest, s. n., 1947), 71 p.

BOMMELI (Ernst Gotthelf Roland), *Uebersetzungsrecht im schweizerischen Recht (Das)* (Zurich, Juris-Verlag, 1948), 91 p.

BÜCHEN (Robert), *Leistungsschutz und Urheberrecht* (Cologne, R. Büchen, 1959), 110 p.

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, *Inventaire des Actes au sujet des droits voisins* (Berne, BIRPI, 1955), 17 p. [Dactylographié.]

BUREAU INTERNATIONAL pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, *Extrait des règles conventionnelles pour la protection internationale des œuvres littéraires et artistiques* (Genève, BIRPI, 1962), 4 p.

CANADA. ROYAL COMMISSION on Patents, Copyright, Trade Marks and Industrial Designs, *Report on Copyright* (Ottawa, Edmond Cloutier, 1957), 151 p.

CANYES (Manuel), COLBORN (Paul A.) et PIAZZA (Luis Guillermo), *Copyright Protection in the Americas under National Legislation and Inter-American Treaties* (Washington, Pan American Union, 1950), 213 p. [Law and Treaty Series No. 33.]

CASTEELS (Maurice), *Propriété artistique (La). Droits et devoirs des artistes belges* (Bruxelles, J. Rozez, 1947), 176 p.

CIAMPI (Antonio), *Diritto d'autore - Diritto naturale* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 19 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]

CLARK (Aubert J.), *Movement for International Copyright in Nineteenth Century America (The)* (Washington, Catholic University of America Press, 1960), IX-215 p. Thèse.

- COMITÉ D'EXPERTS, Samaden, 29-31 juillet 1939, *Documents de la Conférence* (s. l., s. n., s. d.). [Ronéographié.]
- COMITÉ D'EXPERTS sur la protection internationale des artistes interprètes ou exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, Monte-Carlo, 4-13 mars 1957, *Note concernant le mandat et la documentation du Comité d'experts* (Berne, BIRPI, 1958), 4 p. [Ronéographié.]
- COMITÉ D'EXPERTS sur la réglementation internationale des droits des artistes exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, La Haye, 9-21 mai 1960, *Documents préliminaires; Compte rendu analytique provisoire des séances* (Bureau international du Travail, Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, UNESCO). [Dactylographié.]
- COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL du droit d'auteur - Intergovernmental Copyright Committee - Comité Intergubernamental de Derecho de Autor, *Session - Reunión, 1956* (Paris, UNESCO). [Feuilles volantes; UNESCO, Doc. IGC.]
- COMITÉ MIXTE D'EXPERTS pour la protection de certains droits voisins ou dérivés du droit d'auteur, Rome, 12-17 novembre 1951.
- *Documents complémentaires*: CME; Avant-projet de Convention internationale; International Draft Convention; Remarques explicatives concernant l'avant-projet de Convention internationale...; Protection internationale de certains droits voisins du droit d'auteur; Rapport du Bureau de l'Union littéraire et artistique; Observations et commentaires du Bureau de l'Union; Observations de la Fédération internationale des musiciens. [Dactylographié.]
- *Procès-verbal des séances*. Annexes: I. Rapport général de M. le Prof. G. H. C. Bodenhausen; II. Texte de l'avant-projet de Convention présenté par la Commission de rédaction; III. Texte adopté le 17 novembre 1951. [Dactylographié.]
- *Sténographie des débats*. [Dactylographié.]
- *Documents de la Conférence* (Rome, s. n., 1951). [Dactylographié.]
- CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE des Sociétés d'auteurs et compositeurs, 21^e Congrès, *Bürgenstock, 12-15 septembre 1960* (Paris, Secrétariat général, 1962), 357 p.
- *Commission de législation, 1961* (s. l., CISAC). [Ronéographié.]
- CONGOSTO (Carlos), *Creación del Espíritu en el Ordenamiento Jurídico Venezolano (La)* (Caracas, Cultura Jurídica, 1944), 31 p. [Extr. Cultura Jurídica, n^{os} 15-16, 1944.]
- CONGRÈS INTERNATIONAL des Arts décoratifs et industriels, *Deuxième Congrès international des arts décoratifs et industriels, Lille-Roubaix-Tourcoing, 17-20 juillet 1927* (Lille, L. Daniel, 1928), 169 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, Comité d'experts juridiques pour les échanges de programmes de télévision, *Documents de séances* (Strasbourg, Conseil de l'Europe). [Prêt réservé.]
- COPPIETERS DE GIBSON (Daniel), *Amérique latine et le droit d'auteur (L')* (Bruxelles, E. Bruylant, 1949), 7 p. [Extr. Revue de droit intellectuel, «L'Ingénieur-Conseil», mai 1949, n^o 5.]
- COSTA (B. Júdice da) et LEBRE (José Fernandes), *Espectáculos e Divertimentos públicos* (Lisbonne, E. N. P., 1960), 148 p.
- CRAMER (Hans-Conrad), *Behandlung der Kunstfälschung im Privatrecht (Die)* (Zurich, Schulthess, 1947), XI-84 p. Thèse.
- DESBOIS (Henri), *Droit d'auteur (Le) - Droit français - Convention de Berne révisée* (Paris, Dalloz, 1950), 794 p.
- Groupe d'étude pour la protection internationale des œuvres cinématographiques, *Rapport — Study Group on the international protection of cinematographic works, Report — Grupo de estudio relativo a la protección internacional de obras cinematográficas, Informe* (Genève, Bureau international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, 1961), 16 p. (3 fasc.)
- DELP (Ludwig), *Kulturabgabe (Die)* («Le domaine public payant»). *Internationale Fragen der Kulturförderung in kultureller, wirtschaftlicher und rechtlicher Betrachtung* (Munich, Bucharchiv, 1950), XIV-187 p.
- DUCHEMIN (J. L.), *Droit de suite des artistes (Le)*. Préface Raymond Weiss (Paris/Thuilleries, Recneil Sirey, Editions Ramgal, 1948), 322 p.
- *Protection des œuvres d'art, des photographies, des créations d'art appliqué, des dessins et modèles dans une exposition* (s. l., s. n., s. d.), 4 p. [Ronéographié.]
- DOUCET (Michel), *Dictionnaire juridique et économique - Wörterbuch der deutschen und französischen Rechtssprache. Lexikon für Justiz, Verwaltung, Wirtschaft und Handel. Tome I: Français—Allemand. Préf. Jacques Rueff et Otto Riess* (Paris/Munich, Librairies techniques, C. H. Beck, 1960).
- DUMAZEDIER (Joffre) et HASSENFORDER (Jean), *Éléments pour une sociologie comparée de la production, de la diffusion et de l'utilisation du livre* (Paris, Bibliographie de la France, 1962), 100 p. [Bibliographie de la France, Chronique.]
- *Etat des dépôts des ratifications, des conventions et accords du Conseil de l'Europe - Chart showing the deposit of ratifications of Council of Europe, conventions and agreements* (Strasbourg, Direction des Affaires juridiques, 1962), 21 p.
- ÉTATS-UNIS. *Copyright Decisions 1909-1961* (Copyright Office Bulletin n^{os} 17-30, 32). [Plusieurs copies de chaque.] Cumulative Index 1909-1954, Bulletins n^{os} 17-29.
- Library of Congress, Copyright Office. *Report of the Register of Copyrights, 1916/17, 1928-1946, 1948, 1951, 1953, 1958-1960.*
- U. S. Senate. Committee on the Judiciary. *Copyright Law Revision, Studies prepared for the Subcommittee on Patents, Trade Marks and Copyrights* (86th Congress, 2nd Session) (Washington, 1960-1961).
- EVANS (Luther H.), *Copyright and the Public Interest* (New York, New York Public Library, 1949), 51 p.
- FABIANI (Mario), *Difese e sanzioni civili a tutela del diritto d'autore* (Pérouge, Accademia giuridica Umhira, 1961), 12 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 septembre 1961.]
- FISCHER (Theo), *Schadenberechnung im gewerblichen Rechtsschutz, Urheberrecht und unlauteren Wettbewerb* (Bâle, Verlag für Recht und Gesellschaft, 1961), XXIII-203 p. [Studien zum Immaterialgüterrecht, vol. 3.]
- FOLLARI (Rodolfo), *Protezione penale del diritto d'autore nella legislazione argentina (La)* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 7 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 septembre 1961.]
- GARCIA GARRADO (Mannel), *Tutela civile e penale del diritto d'autore in Spagna* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 7 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 septembre 1961.]
- GEWERBLICHER RECHTSSCHUTZ UND URHEBERRECHT, *Auslands- und internationaler Teil, Urheberrecht und angrenzende Rechte. Internationale Rechtsentwicklung im Jahre 1961* (Weinheim, Verlag Chemie, 1961), 46 p. [Extr. GRUR, Auslands- und internationaler Teil, décembre 1961, p. 569 et suiv.]
- GIANNINI (Amedeo), *Diritto d'autore (II)* (Florence, La Nuova Italia, 1943), 410 p. [Jurisprudencia, Raccolta di studi giuridici, vol. I.]
- GIMENEZ BAYO (Juan) et RODRIGUEZ-ARIAS BUSTAMENTE (Lino), *Propiedad intelectual (La). Compilación y comentarios de las disposiciones legales vigentes en España con su jurisprudencia*. Préf. Rodolfo Reyes (Madrid, Instituto editorial Reus, 1949), 375 p.
- GOUIN (Léon-Mercier), *Droit d'Auteur (Le)* (Montréal/Paris, Editions Fides, 1950), 108 p.

- GROSSEN (Jacques-Michel), *Protection de la personnalité en droit privé (La)* (Quelques problèmes actuels) (Bâle, Verlag Helbing & Lichtenhahn, 1960), 131 p. [Rapports et communications de la Société suisse des juristes.]
- Jus et Lex*. Festgabe zum 70. Geburtstag von Max Gutzwiller (Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1959), XVII-800 p.
- GUCKEL (Peter), *Streitbeilegungsvorschriften in den Satzungen der internationalen Organisationen mit Ausnahme der Vereinten Nationen und der europäischen Gemeinschaften* (Bonn, Adamas Verlag, s. d.), XXXIII-217 p.
- HEPP (François), *Protezione legale dei prodotti di arte applicata (La)* (Rome, S. I. A. E., 1957), 27 p. [Extr. Diritto di Autore, vol. XXVIII, n° 3, juillet-septembre 1957.]
- *Droit d'auteur et télévision* (s. l., s. n., s. d.), 5 p. [Ronéographié.]
- *Protection légale des produits des arts appliqués dans le domaine international (La)* (s. l., s. n., s. d.), 13 p. [Ronéographié.]
- HESS (Peter Hubert), *Rechtsschutz von Schaufensterdekorationen (Der)* (Ostermundigen, Duvag, 1955), 63 p. Thèse.
- HESSER (Torwald), *Quelques questions concernant la future revision de la Convention de Berne* (Genève, UIPPI, 1961), 20 p. [Extr. Le Droit d'Auteur, n° 9, 1961, p. 238-243.]
- HIRSCH-BALLIN (E. D.), *Auteursrecht-in-Wording* (Zwolle, N. V. Uitg.-Mij W. E. J. Tjeenk Willink, 1947), 36 p.
- *Uitgeversrecht-in-Wording* (Zwolle, N. V. Uitg.-Mij W. E. J. Tjeenk Willink, 1947), 35 p.
- HIRSCH (Ernest E.), *Werkherrschafft (Die)* (Ein Beitrag zur Lehre von der Natur der Rechte an Geisteswerken) - Eser Sahipligi (Fikir eserlei üzerindeki haklarin hukuki mahiyeti bakkindaki doktrine dair) (Ankara, s. n., 1948), 44 p. [Annales de l'Université d'Ankara, vol. 2, p. 275-318.]
- HOWELL (Herbert A.), *Howell's Copyright Law* (Washington, BNA Incorporated, 1962), XVI-358 p. [Edition révisée par Alan Latman.]
- HUBER (Hans) et SCHÜLE (Adolf), *Persönlichkeitsschutz und Pressefreiheit*. Préf. Fritz Schäffer (Bonn, Bundesministerium der Justiz, 1960), V-92 p.
- HUGUET (André), *Ordre public et les contrats d'exploitation du droit d'auteur (L')*. Etudes sur la loi du 11 mars 1957. Préf. René Savatier (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962), III-231 p. [Bibliothèque de droit privé, t. XXX.]
- INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ, *Avant-projets de conventions connexes à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques* (Rome, Institut international pour l'unification du droit privé, 1941), 33 p. [U. D. P. 1940 - Etudes: V. Droits intellectuels, Doc. 23.]
- INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY, *Cinéma, fait social (Le)* (Bruxelles, Institut de sociologie Solvay, 1960), 292 p. [XXVII^e Semaine sociale universitaire, du 20 au 25 avril 1959.]
- *Télévision (La)* (Bruxelles, Institut de sociologie Solvay, 1961), 250 p. [XXVIII^e Semaine sociale universitaire, du 21 au 26 mars 1960.]
- INTERNATIONAL FEDERATION OF THE PHONOGRAPHIC INDUSTRY, *Mémoire sur la revision prochaine de la Convention d'Union de Berne (C R B), Conférence de Bruxelles, juin 1948* (s. l., s. n., 1948), 52 p.
- ISACKER (Frans van), *Morele Rechten van de Auteur (De)*. Préf. E. D. Hirsch Ballin (Bruxelles, F. Larcier, 1961), 215 p.
- JANSSENS CASTEELS, *De l'utilité des Sociétés d'auteurs au point de vue international* (s. l., s. n., s. d.), 5 p. [Ronéographié.]
- JEHORAM (H. Cohen), *Leeszegel, Büchereitantieme, Lending Rights* (Leyde, W. E. J. Tjeenk Willink te Zwolle, 1961). [Nederlands Juristenblad, 22 avril 1961, p. 337-346; 14 octobre 1961, p. 798-801.]
- KECKEIS (Peter), *Entwicklung und Verhältnis des Uebersetzungsrechtes zum Urheberrecht in der Schweiz* (Zurich, Benziger, 1948), 116 p. Thèse.
- KERN (Th.), *Exploitation des droits d'auteur, avec 4 tabelles graphiques* (Rorschach, E. Löpfe-Benz, 1947), 4 p., 4 tabelles. [Extr. Schweizer Film suisse, 1947.]
- LADAS (Stephen P.), *International Protection of Literary and Artistic Property (The)* (New York, MacMillan Co., 1938), 2 vol., XLIX-1273 p.
- LANG (Wilhelm), *Ton- und Bildträger. Materielle und prozessuale Grundfragen in persönlichkeitsrechtlicher Sicht* (Bielefeld, Deutscher Heimat Verlag Gieseck, 1960), 159 p. [Schriften zum deutschen und europäischen Zivil-, Handels- und Prozessrecht, Bd. 8.]
- LAUFKE (Franz), *Allgemeinen Geschäftsbedingungen in der Filmwirtschaft unter Berücksichtigung der Generalklauseln (Die)* (Baden-Baden, Verlag f. angewandte Wissenschaften, 1962), 68 p. [Schriftenreihe der UFITA, Heft 23.]
- LELOUP (Jean-Marie), *Journal, les journalistes et le droit d'auteur (Le)*. Préf. H. Desbois et R. Savatier (Paris, Institut français de Presse, Librairies techniques, 1961), 246 p.
- LEONELLI (Leonello), *Tutela penale del diritto d'autore* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 18 p. [Centro internazionale magistrati «Lnigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- LUND (Torben) et ALKIL (Niels), *Ophavsretlige Perspektiver. Foredrag og diskussioner i Dansk Selskab for Ophavsret (1954-58)* (Copenhague, Dansk Videnskabs Forlag, 1958), 203 p.
- MAK (W.), *Rights affecting the Manufacture and Use of Gramophone Records* (La Haye, M. Nijhoff, 1952), 226 p.
- MASCARENHAS DA SILVA (Ildefonso), *Direito do Autor* (Rio de Janeiro, s. n., 1947), 478 p.
- MASOUYÉ (Claude), *Prochaine Conférence de Stockholm (La)* (Paris/Rome, 1961). [Tir. à part Diritto di Autore, octobre-décembre 1961, n° 4; Revue internationale du droit d'auteur, janvier 1962, p. 2-35. Trad. anglais et espagnol.]
- MAUROIS (André), *Compito dello Scrittore nel Mondo moderno (II)*. The task of the Writer of To-day. Le rôle de l'écrivain dans le monde moderne (Rome Spettacolo, 1962), 16 p. [Extr. Lo Spettacolo, n° 2, 1962.]
- MAZZINI (Luigi), *Di alcuni casi in materia di tutela di diritti d'autore* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 12 p. [Centro internazionale magistrati «Lnigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- MERTEN (Joseph), *Urheberrechtsschutz des Herausgebers historischer Texte (Der)*. Der Schutz der «editio princeps» (Aarau, H. R. Sauerländer & Co, 1958), 172 p. [Zürcher Beiträge zur Rechtswissenschaft, Heft 140.]
- MEXIS (Giovanni), *Sanzioni penali, difesa del diritto di autore e protezione penale dei diritti vicini e connessi al diritto di autore in Grecia* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 17 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- MIKLOŠ (František), *Nakladatel'ska zmluva v Praxi* (Bratislava, Práca-Vydavateľ'stvo Roh, 1957), 211 p.
- MISERACHS (Antonio), *Copyright norteamericano comparado con el derecho de autor en Inglaterra y España (El)* (Barcelone, Bosch, 1946), 228 p.
- MÖHRING (Philipp), SCHULZE (Erich), ULMER (Eugen) et ZWEIGERT (Konrad), *Quellen des Urheberrechts* (Frankfurt/Berlin, A. Metzner, 1961).
- MOLL (Theodor), *Quasi-Urheberrechtliche Leistungsschutz (Der)* (s. l., s. n., 1948), XVI-227 p.). Thèse.

- MOUCHET (Carlos) et RADAELLI (Sigfrido A.), *Derechos intelectuales sobre las obras literarias y artisticas* (Buenos Aires, Kraft, 1948), 3 vol., XXIII-521, XV-480, XIII-555 p.
- MUDIMA, *Protection internationale des arts appliqués (La). Ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, comment ou pourrait l'assurer* (s.l., s.n., 1946), 32 p.
- NEF (Max), *Ausgewählte Kapitel aus dem schweizerischen Presse-Recht*. Préf. Hans Bachmann (Berne, SVZ, 1958), 173 p.
- NICHOLSON (Margaret), *Manual of American Copyright Practice (A)* (Londres, Oxford University Press, 1946), X-255 p.
- OBERHOLZER (Otto), *Kleines Lexikon der Weltliteratur* (Berne, A. Francke, 1946), 371 p. [Kleines literarisches Lexikon in drei Teilen. I. Weltliteratur.]
- PALAZZO (Donato), *Rassegna di giurisprudenza sui pubblici spettacoli con particolare riguardo al cinema* (Rome, G. Pastena, 1960), XII-117 p.
- PASQUERA (Filippo), *Perchè e come difendiamo il diritto di autore* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 14 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- PASQUIER (A. Du), *Radio-émissions et les droits voisins du droit d'auteur (Les)* (s.l., s.n., s.d.), 7 p.
- *Quelques idées générales sur la protection des arts plastiques - Quelques idées générales sur la protection des arts appliqués à l'industrie* (s.l., s.n., s.d.), 4 p.
- POIRIER (P.), *Auteur-éditeur au XVI^e siècle (L')* (s.l., s.n., s.d.), 2 p. [Ronéographié.]
- *Film de télévision (Le)* (s.l., s.n., s.d.), 3 p. [Ronéographié.]
- PREVET (François), *Morale et métier. La recherche scientifique* (Paris, Sirey, s.d.), 536 p.
- PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES FRANÇAIS, *Observations des producteurs phonographiques français sur le Programme officiel (Propositions du Gouvernement belge et du Bureau de Berne), ainsi que sur les Propositions françaises pour la revision de la Convention d'Union de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques* (s.l., s.n., 1948), 8 p.
- RECHT (Pierre), *Convention universelle de Genève et les œuvres des arts appliqués (La)* (Bruxelles, F. Larcier, 1958), 3 p. [Extr. Journal des Tribunaux, n^o 14193, 11 mai 1958, p. 305-307.]
- *Oeuvre scientifique et la Convention de Genève (L')* (s.l., s.n., s.d.), 8 p. [Ronéographié.]
- REDSLOB (Robert), *Traité de droit des gens - L'évolution historique - Les institutions positives - Les idées de justice - Le droit nouveau* (Paris, Sirey, 1950), 473 p.
- REYES (Alfonso), *Tutela del diritto d'autore in Colombia (La)* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 6 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- Réponses des Gouvernements à la consultation du Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques en ce qui concerne la protection des artistes interprètes ou exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radio-diffusion* (s.l., s.n., s.d.), 223 p. [Ronéographié.]
- RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD. MINISTER OF ECONOMIC AFFAIRS, *To consolidate and amend the law relating to Copyright and matters incidental there-to* (s.l., s.n., s.d.), 135 p.
- RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL chargé de « préparer l'œuvre du Comité d'experts » à constituer en vue de l'élaboration d'une Convention internationale pour la protection des droits des artistes interprètes et exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Berne, 31 octobre-5 novembre 1955). *Projet de compte rendu* (s.l., s.n., s.d.), 28 p. [Ronéographié.]
- RÉUNIONS DE TRAVAIL concernant les échanges internationaux de programmes de télévision, des 27-30 juin 1955, à Paris (s.l., s.n., 1955), broché. [Ronéographié.] Experts: A. Tournier et G. Straschnov. Etude par le Copyright Office des Etats-Unis d'Amérique: Radio-diffusion et télévision.
- ROGERS (Joseph W.), *U.S. National Bibliography and the Copyright Law. An historical study*. Préf. Werner W. Clapp (New York, R. R. Bowker, 1960), XII-115 p.
- ROMMEL (Jean), *Contrefaçon et répression en matière de droit d'auteur en Belgique. - Droit des étrangers en Belgique en matière de dessins et modèles industriels* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 20 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- RONGA (Giulio), *Règle de l'unanimité pour la revision des Conventions de Paris et de Berne (La)* (Paris, H. Lemoine, 1961), 19 p. [Extr. Revue internationale du droit d'auteur, n^o XXXIII. 1961. p. 2-19.]
- ROTONDI (Mario), *Istituzioni di diritto privato* (Milan, A. Parainfo, 1962), XIV-730 p. [Manuali di Scienze giuridiche e sociali della «Rivista di diritto privato», vol. 1, 7^e éd.]
- ROUBIER (Paul), *Mélanges en l'honneur de Paul Roubier*. Vol. I: Théorie générale du droit et droit transitoire. Vol. II: Droit privé. Propriété industrielle, littéraire et artistique (Paris, Dalloz & Sirey, 1961). 2 vol., XXXVII-478 + 542 p.
- RUNGE (Kurt), *Urheber- und Verlagsrecht* (Bonn, F. Dümmlers, 1948). XVI-XVI-1049 p.
- SADAIC, *Revista de la Sociedad Argentina de autores y compositores de música*, número extraordinario especialmente dedicado al XIV^o Congreso de la Confederación internacional de Sociedades de autores y compositores (CISAC), celebrado en Londres, del 23 al 28 de junio de 1947 (Buenos Aires, SADAIC, 1947). 139 p. [Sadaic, vol. XI, n^o 55, abril-junio 1947.]
- SANCTIS (Valerio De), *Trattato di pace e diritto di autore* (Rome, S. I. A. E., 1947), 22 p. [Extr. Diritto di Autore, vol. XVIII, n^o 2, avril-juin 1947.]
- *Convenzione internazionale di Berna per la protezione delle opere letterarie e artistiche (La)*. Commento agli Atti di Roma e di Bruxelles (Rome, S. I. A. E., 1949). [Quaderni della rivista Il Diritto di Autore, n^o 2.]
- *Diritti connessi all'esercizio del diritto d'autore (I). Problemi in tema di difese giudiziarie* (Pérouge, Accademia giuridica Umbra, 1961), 14 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- SARGOY (Edward A.), *Register's recommendations to Congress for a new Copyright Statute as they pertain to Producers and Distributors of Motion Pictures*. Memorandum dated March 2nd, 1962, submitted to the Hon. Abraham L. Kaminstein, United States Register of Copyright, by the Copyright Committee of the Motion Picture Association of America (s.l., s.n., s.d.), 35 p.
- SARGOY et STEIN, *United States Copyright Law Digest* (New York, Martindale-Hubbell, 1962), 47 p. [Extr. Martindale-Hubbell Law Directory, éd. 1962, p. 2099-2145.]
- SATANOWSKY (Isidro), *Obra cinematografica frente al derecho (La)*. Préf. Gastón Federico Tobal (Buenos Aires, EDIAR, 1948-1949), 4 vol., 718, 497, 526 et 489 p.
- SAVATIER (René), *Métamorphoses économiques et sociales du droit privé d'aujourd'hui (Les)* (Paris, Dalloz, 1959), 2 vol., 340 et 268 p. [L'universalisme renouvelé des disciplines juridiques. Approfondissement d'un droit renouvelé.]
- SCHLEMMINGER (Jobann), *Buch-Fachwörterbuch (Deutsch-Englisch-Französisch)* (Naumbourg, Uta Verlag, 1946), VII-200 p.

- *Fachwörterbuch des Buchwesens (Deutsch-Englisch-Französisch)* (Darmstadt. Fachverlag Stoyscheff. 1954). 367 p.
- SCHNAPPER (M. B.), *Constraint by Copyright. A report on «official» and «private» practices* (Washington, Public Affairs Press, 1960), 154 p.
- SCHULZE (Erich), *Droit d'auteur allemand sur les œuvres musicales et le développement de la musique mécanique (Le)* (Berlin, GEMA, 1950), 40 p. [Trad. Bob Astor.]
- *Kommentar zum Gesetz betreffend das Urheberrecht an Werken der Literatur und der Tonkunst und zum Gesetz betreffend das Urheberrecht an Werken der bildenden Künste und der Photographie mit internationalem Recht* (Berlin/Francfort, A. Metzner, 1961).
- *Rechtsprechung zum Urheberrecht. Entscheidungssammlung mit Anmerkungen* (Munich/Berlin, C. H. Beck'sche Verlag, 1961), 5 vol. [Feuilles volantes.] Edition 1955/1958 en 2 vol.
- SECRETAN (Jacques), *Exposé prononcé par M. Jacques Secretan, Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique, devant le Comité de défense du droit d'auteur (Paris), le 14 février 1958. Résumé* (s. l., s. n., s. d.), 13 p. [Ronéographié.]
- SHAFTER (Alfred M.), *Musical copyright*. Préf. J. H. Wigmore (Chicago, Callaghan, 1939), 2^e éd., XIX-667 p.
- SIEGWART (Henry), *Urheberrechtlicher Schutz der wissenschaftlichen Werke (Der)* (Berne, Stämpfli, 1954), X-70 p. Thèse.
- SMOLDERS (Th.), *Oeuvres scientifiques et le droit d'auteur, spécialement en droit belge (Les)* (s. l., s. n., s. d.), 16 p. [Ronéographié.]
- STRASCHNOV (Georges), *Droit d'auteur et les droits connexes en radiodiffusion (Le)*. Préf. Julien Kuypers (Bruxelles, E. Bruylant, 1948), 260 p.
- *Nouveaux aspects du droit d'auteur et des droits connexes en radiodiffusion* (Bruxelles/Paris, E. Bruylant/Sirey, 1950), 93 p.
- STREULI (Adolf), *Internationales Abkommen über den Schutz der ausübenden Künstler, der Hersteller von Tonträgern und der Sendeunternehmen* (Zurich, 1962), 20 p. [Extr. Schweizerische Mitteilungen über gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht, Heft 1, 1962.]
- SOCIEDADE DE ESCRITORES E COMPOSITORES TEATRAIS PORTUGUESES, *Lista dos autores nacionais representados pela SECTP em 1^o de Julho de 1962 - Liste des auteurs nationaux représentés par la SECTP à la date du 1^{er} juillet 1962* (Lisbonne, SECTP, 1962), 160 p.
- SOCIETÀ ITALIANA DEGLI AUTORI E EDITORI (SIAE), *Durata del diritto di autore nel quadro dell'integrazione europea (La)* - La durée du droit d'auteur dans le cadre de l'intégration européenne. Préf. Antonio Ciampi (Rome, 1962), 169 p.
- SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE, *Guide du droit d'auteur* (Paris, SACEM, 1962), 28 p. [III. Bellus.]
- SOCIÉTÉ DE DÉFENSE MUTUELLE DES INDUSTRIES ET MÉTIERS D'ART, *Textes législatifs et jurisprudentiels français et étrangers en matière de propriété littéraire et artistique et de propriété industrielle* (Paris, MUDIMA, 1946). [MUDIMA, Circulaires d'information.]
- STÄMPFLI (Jakob), *Beziehungen zwischen Urheber und Verleger eines Schriftwerkes (Die)* (Berne, Stämpfli & Cie, 1947), VII-122 p. [Ah-handlungen zum schweizerischen Recht, Heft 244.]
- TAUBMAN (Joseph), *Copyright and Antitrust* (New York, Federal Legal Publications, 1960), VIII-217 p.
- TOURNIER (A.), *Propos sur le film de télévision* (s. l., s. n., s. d.), 7 p. [Ronéographié.]
- TROLLER (A.), *Droit d'auteur et statut indépendant de l'œuvre scientifique* (s. l., s. n., s. d.), 6 p. [Ronéographié.]
- *Schweizerische gewerbliche Rechtsschutz (Der). Patent-, Marken-, Muster- und Modell-, Urheberrecht und unlauterer Wettbewerb* (Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1948), XXII-288 p.
- *Gute Glaube im gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht (Der)* (Zurich, Schweizerische Juristen-Zeitung, 1950), 10 p. [Extr. Schweizerische Juristen-Zeitung, Hefte 12, 13, 1950.]
- TÜRKER (Kaya), *Verlagsvertrag nach dem deutschen und türkischen Recht unter besonderer Berücksichtigung des schweizerischen Obligationenrechts und des Urheberrechtsgesetzesentwurfs des Bundesjustizministeriums von 1959* (Fribourg-en-Brisgau, s. n., 1961), XV-139 p. Thèse.
- UFITA, *Aktuelles Filmrecht I* (Baden-Baden, Verlag f. angewandte Wissenschaften, 1958). [Schriftenreihe der UFITA.] Publication annuelle.
- UNESCO, *Instruments internationaux concernant le droit d'auteur* (Paris, UNESCO, 1950), IV-164 p.
- Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et la radiodiffusion (L') (s. l., s. n., s. d.), 5 p. [Etudes analytiques, II. A. 3. Droit d'auteur, p. 354-358.]
- Urheber- und Verlagsrecht mit dem internationalen Recht und dem deutschsprachigen Auslandsrecht (Munich, C. H. Beck'sche Verlag, 1960), VIII-272 p.
- VEREIN ZUM SCHUTZE DES URHEBERRECHTES von Wissenschaftlern, Ingenieuren und Erfindern, *Satzung* (Munich, VSU, 1961), 2 p.
- *Urheberrecht auch für Wissenschaftler, Ingenieure und Erfinder* (Munich, VSU, 1961), 6 p.
- Vorträge zum Urheberrecht anlässlich des IV. Internationalen Kongresses für Kirchenmusik (Köln, Juni 1961) - *Lectures on Copyright on the Occasion of the Fourth International Congress on Church Music* (Cologne, June 1961) - *Conférences sur le droit d'auteur à l'occasion du IV^e Congrès international pour la musique sacrée* (Cologne, juin 1961) (Berlin/Francfort, Verlag F. Vahlen, 1961), 69 p.
- E. D. Hirsch Ballin, *Urheberrecht am Scheideweg - Copyright at the Parting of the Ways - Le droit d'auteur à la croisée des chemins*. — Erich Schulze, *Kirchenmusik und Urheberrecht - Church Music and Copyright - Musique sacrée et droit d'auteur*. [Internationale Gesellschaft für Urheberrecht E. V., Schriftenreihe, Band 25.]
- Voz del Actor. Snpplemento: Edición especial. Dedicada a la Asociación Nacional de Interpretes (Mexico, Voz del Actor, 1961), 4 p. [Snppl. La Voz del Actor, 28 novembre 1961, n° 19.]
- WEBER (Werner), *Urheberrecht und Verfassung* (Berlin/Francfort, Verlag Franz Vahlen, 1961), 34 p. [Internationale Gesellschaft für Urheberrecht, Schriftenreihe, Band 24.]
- WEISS (Raymond), *Premières étapes d'une Charte mondiale des droits intellectuels (Les)* (Paris, Recueil Sirey, 1947), 94 p.
- WHICHER (John F.), *Ghost of Donaldson v. Beckett (The): An inquiry into the constitutional distribution of powers over the law of literary property in the United States* (New York, Copyright Society of the U. S. A., 1962), 86 p. [Extr. Bulletin of the Copyright Society of the U. S. A., p. 102-151 (1961) et 194-229 (1962).]
- WHITAKER DA CUNHA (Fernando), *De la tutelle civile et pénale du droit d'auteur* (Pérouge, Accademia giuridica Umhra, 1961), 27 p. [Centro internazionale magistrati «Luigi Severini», VIII^o Corso di Studi, 1-20 settembre 1961.]
- Zivilrechtliche Persönlichkeits- und Ehrenschaft in Frankreich, der Schweiz, England und den Vereinigten Staaten von Amerika*. Gutachten des Max-Planck-Instituts für ausländisches und internationales Privatrecht. Préf. Hans Dölle (Tübingen, J. C. B. Mohr [Paul Siebeck], 1960), VIII-340 p.